



Conseil économique et social

Distr. générale
17 décembre 2011
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquantième session

1^{er}-10 février 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : élimination de la pauvreté

Déclaration présentée par le Conseil international de l'action sociale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.5/2012/1.



Déclaration

Introduction

Des crises multiples sont à l'ordre du jour mondial. Les crises, notamment celles qui concernent le combustible, l'alimentation, les changements climatiques et les situations financière et économique, sont à présent une caractéristique régulière et constante du développement mondial. Les inégalités croissantes entre les pays et au sein de chacun d'eux sont en train d'avoir un effet de plus en plus négatif sur le développement social, y compris sur l'élimination de la pauvreté. Dans ce contexte, il est indispensable de formuler des stratégies de lutte contre la pauvreté. Nous avons besoin de mesures de protection sociale qui puissent maintenir et renforcer les avancées déjà réalisées, empêcher l'apparition de nouveaux pauvres et veiller à ce que ceux qui s'en sont sortis ne retombent pas dans la pauvreté.

Crises et pauvreté¹

Il n'y a vraiment aucune nouvelle histoire à raconter à propos de la pauvreté dans le monde ou des chiffres ou de l'analyse qui s'y rapportent, à part que la situation s'est dégradée l'année dernière en raison de l'aggravation de la crise économique et financière mondiale.

D'une part, heureusement, le monde est en voie de réduire de moitié l'extrême pauvreté, conformément à l'objectif 1 du Millénaire pour le développement. L'incidence de la pauvreté a baissé de 40 % par rapport à 1990. D'autre part, malheureusement, le nombre absolu de personnes vivant avec moins de 1,25 dollars par jour est à la hausse, en particulier dans l'Afrique subsaharienne et l'Asie de l'Ouest et du Sud.

Selon les estimations, la crise économique a réduit 64 millions de nouvelles personnes à l'extrême pauvreté à la fin de 2010.

Pire encore, face à toutes ces crises, environ 5,1 milliards de personnes, soit 75 % de la population mondiale, ne bénéficient pas d'une protection sociale suffisante.

Cette multitude de crises met en évidence la faiblesse des systèmes financiers et économiques internationaux et des mécanismes de gouvernance économique mondiale. 3

Stratégie du socle de protection sociale pour l'élimination de la pauvreté

En réponse aux nombreuses crises mondiales et à leurs incidences socioéconomiques, de plus en plus de dirigeants de gouvernement et d'organisations de la société civile, d'organismes des Nations Unies, de décideurs et de spécialistes du développement sont en train d'attirer l'attention sur les valeurs de justice sociale, des droits de l'homme, d'équité et d'intégration sociale et de travail décent dans la campagne qu'ils mènent pour éliminer la pauvreté.

¹ Sauf indication contraire, les données et les chiffres mentionnés dans le texte proviennent du rapport du Groupe consultatif mondial sur le socle de protection sociale intitulé *Social protection floor for a fair and inclusive globalization*.

Il s'agit d'assurer une protection sociale minimale dans tous les pays. L'Initiative pour un socle de protection sociale est fondée sur un ensemble de droits, de services et de systèmes sociaux de base issus des traités relatifs aux droits de l'homme. En 2009, les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales se sont mis d'accord sur une action de tout le système pour lutter contre la crise économique et financière, y compris sur le concept d'un socle de protection sociale.

Le Conseil international de l'action sociale a appuyé cette initiative dès son lancement par les Nations Unies, car nous sommes persuadés qu'elle constitue le moyen d'aller de l'avant dans la lutte contre les problèmes sociaux auxquels le monde actuel est confronté.

Les dirigeants du Groupe des Vingt, depuis 2009, considèrent la protection sociale, ainsi que les mesures visant à appuyer l'emploi et le travail décent, comme un élément essentiel de leur stratégie de lutte contre la crise mondiale. Ils ont consacré 50 milliards de dollars au financement de la protection sociale, à la stimulation des échanges commerciaux et à la sauvegarde du développement dans les pays à faible revenu, dans le cadre de l'augmentation considérable de l'appui d'urgence fourni à ces pays, aux autres pays en développement et aux marchés émergents. Ils ont promis d'assurer des ressources pour la protection sociale des pays les plus pauvres, notamment en investissant sur le long terme dans la sécurité alimentaire et en faisant des contributions bilatérales volontaires au Fonds de vulnérabilité de la Banque mondiale, y compris le fonds d'urgence consacré aux infrastructures et le fonds multidonateurs destiné à l'intervention sociale d'urgence.

En mai 2011, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes du Groupe des Vingt, à savoir l'Argentine, le Brésil et le Mexique, ont signé la Déclaration de Brasilia sur un socle de protection sociale. Ils ont convenu de coordonner leurs positions au sein du Groupe des Vingt et de promouvoir :

- a) Une meilleure couverture en matière de protection sociale;
- b) La coopération entre les organisations internationales et les pays afin de faciliter l'élaboration de systèmes durables de protection sociale au niveau national;
- c) L'appui de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour aider les pays à contrôler l'application de normes minimales de protection sociale;
- d) Une coopération et un échange de connaissances accrus en matière de protection sociale et un appui renforcé aux pays à faible revenu dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de protection sociale.

À la clôture de la réunion des ministres de l'emploi et du travail du Groupe des Vingt, le 20 septembre 2011, les ministres, appelant à l'adoption de socles de protection sociale, ont fait la déclaration suivante :

« Investir dans des socles de protection sociale, c'est investir dans la justice sociale, la stabilité, le développement de l'économie et du marché du travail. Les bénéfices de la protection sociale – sécurité sociale et protection du travail – sont largement reconnus. Elle améliore le bien-être et la santé de la population tout en consolidant la cohésion sociale. Des systèmes efficaces de protection sociale contribuent à renforcer la résistance aux soubresauts de l'économie, amortissent l'impact des crises et favorisent un rééquilibrage de la croissance à long terme. »

En novembre 2011, les dirigeants du Groupe des Vingt, dans leur déclaration finale au Sommet de Cannes, ont affirmé ce qui suit :

« Nous reconnaissons qu'il est important d'investir dans des socles de protection sociale définis au niveau national dans chacun de nos pays, notamment l'accès aux soins médicaux, la sécurité des revenus pour les personnes âgées et les personnes handicapées, les allocations familiales, une garantie de revenu pour les chômeurs et l'assistance aux travailleurs pauvres. Ces socles permettront de renforcer la résilience de la croissance, la justice et la cohésion sociales. À ce titre, nous prenons note du rapport du Groupe consultatif mondial sur le socle de protection sociale, présidé par M^{me} Michelle Bachelet. »

Il convient de noter que les organisations patronales (« Business 20 », ou B20) et les organisations syndicales (« Labour 20 », ou L20) des pays du Groupe des Vingt ont eux aussi fait une déclaration conjointe pour appuyer les socles de protection sociale :

« Le B20 et le L20 attirent l'attention des gouvernements, qui seront réunis à Cannes les 3 et 4 novembre 2011, sur les éléments essentiels pouvant permettre à des socles de protection sociale conçus à l'échelle nationale, d'être applicables dans l'ensemble des pays. Parmi ces éléments essentiels, il importe de citer les mécanismes permettant d'assurer, à l'échelle nationale, le financement pérenne des systèmes de protection sociale; de répertorier l'aide que les organisations internationales peuvent apporter à la mise en place de tels systèmes; de reconnaître le rôle de l'aide internationale dans les pays dépourvus de tout socle de protection sociale; de tirer des enseignements à partir de l'expérience des pays ayant su mettre en place des filets de protection sociale viables; d'introduire des mécanismes incitatifs afin de limiter l'économie et l'emploi informels; l'importance d'une approche de la protection sociale basée à la fois sur des critères démographiques et juridiques et le fait qu'il est indispensable que ces socles de protection sociale soient définis après consultation des partenaires sociaux.

En Asie du Sud-Est, dans le cadre du sixième Forum sur le développement social organisé à Bangkok, en septembre 2011, par les organisations gouvernementales et non gouvernementales de l'Association de Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), les participants ont appuyé la mise en place d'un socle de protection sociale. Ils ont tous reconnu qu'il fallait renforcer la coopération entre les États membres de l'ASEAN afin d'assurer à leurs peuples une couverture universelle en matière de protection sociale.

La Confédération syndicale internationale, en appui à l'Initiative pour un socle de protection sociale, a de plus demandé que les participants à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui doit avoir lieu à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012, reconnaissent que les systèmes de protection sociale sont des outils essentiels pour accroître la résistance et a appelé au maintien et au renforcement des systèmes actuels de protection sociale.

Au niveau national, plus de 30 pays se sont engagés à planifier et à mettre en œuvre l'Initiative pour un socle de protection sociale.

Les recommandations du Conseil international de l'action sociale montrent qu'il n'y a pas de réponse universelle.

Orientations générales

Les principes de la stratégie relative au socle de protection sociale, à savoir l'universalité, la solidarité, l'équité, la durabilité, la promotion de la responsabilité individuelle et la concentration de l'appui sur la couverture des pauvres convergent avec ceux qui orientent la mise en œuvre du socle de protection sociale dans le monde entier.

Les liens entre l'accès aux services sociaux de base, les politiques actives du marché du travail et les mesures de soutien du revenu doivent être explorés afin d'augmenter l'aptitude à l'emploi des pauvres et des vulnérables, surtout des femmes.

Bien que la responsabilité première en matière d'éradication de la pauvreté incombe en dernier ressort aux pays individuels, la lutte contre la pauvreté est une responsabilité partagée, les causes profondes de la pauvreté étant à la fois mondiales et locales. Les partenaires internationaux peuvent et doivent soutenir et améliorer les engagements individuels des pays vis-à-vis des objectifs susmentionnés. À cet égard, il appartient aux donateurs et institutions internationales de continuer à honorer leurs engagements en matière d'aide au développement. Les institutions multilatérales telles que les organes et les commissions régionales des Nations Unies, la Banque mondiale et les banques de développement régionales doivent tenir compte des critiques relatives à leurs opérations de lutte contre la pauvreté, aux ressources qu'elles consomment et aux répercussions de leurs programmes sur la pauvreté. Les institutions doivent rester à l'avant-garde des initiatives en matière de développement international. Toutefois, leur aide internationale, régionale et bilatérale doit être mieux coordonnée, moins compétitive et viser davantage à réduire le fossé séparant les discours et les mesures institutionnelles.

La croissance économique et les emplois ne suffiront pas à éliminer la pauvreté. L'amélioration du commerce ou des investissements ne seront pas non plus, à eux seuls, la garantie du succès.

Le développement mondial est caractérisé par un enchaînement de crises, chacune d'entre elles contrecarrant les avancées partielles réalisées au niveau de la réduction de la pauvreté, générant des millions de nouveaux pauvres.

Une protection sociale pour tous est primordiale à une époque de crises mondiales régulières, caractérisées par une insécurité économique accompagnée d'une orientation vers le travail informel et temporaire.

La protection sociale est une question de prévention, de soutien et de promotion. Elle a trait non seulement à la protection mais également à l'autonomisation. Elle n'entend pas rendre dépendants mais libérer la capacité productive des femmes et des hommes afin qu'ils participent à la vie économique, sociale et politique, en tant que travailleurs, employeurs, consommateurs et citoyens.

L'idée d'un socle de protection sociale englobe des droits essentiels ainsi que tous les éléments suivants : cohérence politique, progressivité en partant de la base, durabilité et autonomisation.

La protection sociale a un triple avantage :

- a) Elle empêche de se retrouver prisonnier de la pauvreté;

- b) Elle donne les moyens de saisir des opportunités commerciales;
- c) Elle aide à unifier la demande en augmentant le pouvoir d'achat et en réduisant les épargnes de précaution.

Recommandations

Premièrement, la mise en place d'un socle de protection sociale est une question de volonté politique. Le Conseil international de l'action sociale demande à chaque gouvernement d'élaborer un projet de protection sociale, y compris des ensembles de principes, des règles de base bien définies pour le type de société souhaité et une disposition à surmonter les contraintes fiscales et à prendre des décisions difficiles et à convaincre.

Deuxièmement, le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, Juan Somavia, a dit à juste titre que le monde ne manquait pas de ressources pour éradiquer la pauvreté mais qu'il n'avait pas défini les bonnes priorités. Selon les estimations de l'Organisation, un socle de protection sociale financé par les impôts est un objectif réalisable à moyen terme, même dans les pays à très faible revenu. C'est pour cela que le Conseil international de l'action sociale cherche, du moins à court terme, à obtenir un appui financier international pour aider les pays les moins développés à créer et à adopter progressivement des programmes de protection sociale.

Troisièmement, pour réaliser une protection sociale viable, il faut que les pays s'efforcent d'établir un dialogue social afin de concevoir des objectifs et des stratégies communs qui répondent aux spécificités de chacun d'entre eux. Pour y parvenir, les gouvernements doivent être les premiers à doter les citoyens et les organisations de la société civile des moyens leur permettant d'assumer la responsabilité et de prendre l'initiative quant aux programmes d'atténuation de la pauvreté.

Quatrièmement, bien qu'adopté en tant que concept universel, le socle de protection sociale doit être mis en œuvre au niveau national dans le respect des structures institutionnelles, des contraintes économiques, de la dynamique politique et des aspirations sociales nationales. Il n'existe pas de solution universellement applicable.

Enfin, compte tenu de la croissance des économies et de l'élargissement de l'espace fiscal, il convient d'envisager un nouveau renforcement du niveau de protection. Le socle ne peut pas devenir un plafond. Il convient de le considérer comme une première étape vers une protection renforcée, ainsi que vers l'instauration des conditions d'une insertion réussie des pauvres et des personnes défavorisées sur le marché du travail. Ainsi, il est recommandé que les gouvernements fixent une trajectoire de croissance à long terme pour leur socle national de protection sociale.